

BULLETIN D'ADHESION 2019-2020 (1^{er} octobre 2019 – 30 septembre 2020)

Monsieur Madame

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Courriel :@.....

J'adhère à l'Association des Amis d'Alain Marinaro (ou je renouvelle mon adhésion) et je verse ma cotisation par chèque à l'ordre des **Amis d'Alain Marinaro**, adressé à **Marie-Pierre MARTIN A.A.M., 15 ter avenue du Vallespir, 66740 Laroque des Albères.**

Montant de la Cotisation : Membre actif à partir de 30 €, pour un couple à partir de 45 €, membre bienfaiteur au delà. **Tarif réduit à 10 €** pour les moins de 20 ans, chômeurs, Rmistes et tout membre supplémentaire d'une même famille.

Remarque :

Par lettre A P n° 31 / 2005 du 9 mars 2005, la **Direction des Services Fiscaux nous reconnaît le statut d'Association d'Intérêt Général.** De ce fait, nous sommes habilités à recevoir des dons et à délivrer aux donateurs **un reçu fiscal ouvrant droit à réduction d'impôt.** Les reçus fiscaux seront envoyés automatiquement à tous les adhérents en même temps que leur carte.

DELEGATION DE POUVOIR

Je, nous, soussigné(es)

membre(s) de l'Association des Amis d'Alain Marinaro, donne(nt) pouvoir à

**pour me (nous) représenter à l'Assemblée Générale du dimanche 27 octobre 2019
et à voter en mon nom.**

Fait à **le**

Signature(s)

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA PAELLA

Nom, prénom :

Nombre de repas (vous pourrez inviter des amis non adhérents) :

Le règlement s'effectuera le jour même en espèces, à raison de **13 € par repas (15 € pour les non adhérents); gratuit** pour les enfants de moins de 5 ans ; **demi tarif** de 5 à 10 ans.

Il est indispensable de connaître le nombre de convives à la paella pour commander. Aussi, ne pourrons nous prendre en considération que les inscriptions qui nous seront parvenues **avant le 21 octobre**, soit par la poste à : Marie-Pierre MARTIN - 15 ter avenue du Vallespir - 66740 Laroque des Albères, soit par téléphone au 04 68 89 65 96 (le répondeur enregistrera vos coordonnées et votre souhait).